



FAMILLES D'ACCUEIL

Logez un étudiant international
de l'Université Savoie Mont Blanc pour quelques
jours ou quelques mois

Vous disposez d'une chambre libre,
Vous êtes curieux de découvrir une autre culture et de partager la vôtre,
Vous êtes partants pour accueillir un étudiant ou une étudiante internationale
sur une courte ou plus longue durée... **devenez famille d'accueil !**



REGISTER NOW!



integration.events@univ-smb.fr

Contact us:



Quelle est l'attitude requise pour recevoir un étudiant international à son domicile en tant que famille d'accueil ?

Avoir l'intention de recevoir l'étudiant avec bienveillance et compréhension,
Lui montrer de l'intérêt et converser avec lui / elle en français dès que l'occasion se présente,
Résider dans un logement normalement confortable, propre, bien entretenu, dans une zone sûre,
Mettre à disposition une chambre propre et agréablement décorée avec un lit possédant une literie saine, une table de chevet, un placard de rangement, une table de travail, une lampe, une chaise et un accès à une salle de bain parfaitement propre. Un accès à internet sera également nécessaire,
Mettre tout en œuvre pour que votre étudiant se sente intégré dans votre famille, votre quartier, votre ville.

Quelles sont les formules proposées pour accueillir un étudiant international ?

Chambre seule (sans repas avec accès cuisine) Demi-pension (petit-déjeuner et dîner 7/7jours)

Remarque : Le paiement de l'hébergement s'effectue directement auprès de la famille. L'USMB n'intervient que pour mettre les étudiants et les familles en contact.

Tarifs hébergement en famille d'accueil 2025/26*

	Tarif semaine	Tarif mois
Chambre seule	80€	300€
Demi-pension	160€	600€

**Tarifs maximum mentionnés à titre indicatif. Des tarifs inférieurs peuvent être proposés aux étudiants accueillis.*

Conditions financières :

- Pour tout séjour de moins d'un mois, loyer dû intégralement avant l'arrivée ;
- Pour tout séjour de plus d'un mois, premier mois à régler à l'avance puis loyers mensuels à payer en début de mois
- Au cours du séjour, si l'étudiant s'absente ou part en vacances, le loyer reste dû dans sa totalité. En revanche, les repas non pris sont déduits (10 € par jour) ;
- En cas de désistement 60 jours avant la date prévue d'arrivée, aucun frais ne sera facturé à l'étudiant ;
- En cas de désistement moins de 60 jours avant la date prévue d'arrivée, le premier mois de loyer reste dû (300€) ;
- Au cours du séjour, l'étudiant et/ou la famille peuvent mettre fin à la convention d'hébergement avec un préavis d'un mois ;
- Les virements doivent être effectués en euros et les éventuels frais bancaires sont à la charge de l'étudiant.

Remarque : la location d'une pièce de sa résidence principale est soumise à déclaration fiscale auprès des services concernés.





FAMILLES D'ACCUEIL

Logez dans une famille d'accueil à Chambéry, au Bourget ou à Annecy pour quelques jours ou quelques mois

Vous êtes étudiant étranger à l'Université Savoie Mont Blanc.
Vous cherchez une chambre dans une famille d'accueil pendant votre séjour.
Faites une demande auprès de notre pôle d'intégration
de l'Université Savoie Mont Blanc !

Contact us:

integration.events@univ-smb.fr



Quelle est la procédure pour loger en famille d'accueil ?

Vous souhaitez résider dans un logement confortable, propre, bien entretenu, dans une zone sûre.

Vous devez faire une demande par mail à integration.events@univ-smb.fr

Attention, les services administratifs de l'université sont fermés du **24 juillet au 20 août inclus**. Pour la rentrée 2025, une première mise en relation avec des familles d'accueil sera faite le 22/07, sinon les candidatures reçues après cette date seront étudiée après le 20 août.

Indiquez dans votre demande:

- la ville ou le secteur dans lequel vous souhaitez loger (Chambéry, Le Bourget du Lac, Annecy)
- la durée souhaitée du séjour
- la langue souhaitée pour communiquer avec la famille

Les attributions des chambres se font par ordre de demande (1^{er} arrivé, 1^{er} servi).

Quelles sont les formules proposées pour accueillir un étudiant international ?

- Chambre seule (sans repas avec accès cuisine)
- Demi-pension (petit-déjeuner et dîner 7/7jours)

Remarque : Le paiement de l'hébergement s'effectue directement auprès de la famille. L'USMB n'intervient que pour mettre les étudiants et les familles en contact.

Il y a très peu de famille d'accueil, si vous avez déjà obtenu une solution d'hébergement CROUS ou autre, nous vous recommandons de garder celle-ci et de ne pas postuler pour une famille d'accueil.

Tarifs hébergement en famille d'accueil 2025/26*

	Tarif semaine	Tarif mois
Chambre seule	80€	300€
Demi-pension	160€	600€

**Tarifs maximum mentionnés à titre indicatif. Des tarifs inférieurs peuvent être proposés aux étudiants accueillis.*

Conditions financières :

- Pour tout séjour de moins d'un mois, loyer dû intégralement avant l'arrivée ;
- Pour tout séjour de plus d'un mois, premier mois à régler à l'avance puis loyers mensuels à payer en début de mois ;
- Au cours du séjour, si l'étudiant s'absente ou part en vacances, le loyer reste dû dans sa totalité. En revanche, les repas non pris sont déduits (10 € par jour) ;
- En cas de désistement 60 jours avant la date prévue d'arrivée, aucun frais ne sera facturé à l'étudiant ;
- En cas de désistement moins de 60 jours avant la date prévue d'arrivée, le premier mois de loyer reste dû (300€) ;
- Au cours du séjour, l'étudiant et/ou la famille peuvent mettre fin à la convention d'hébergement avec un préavis d'un mois ;
- Les virements doivent être effectués en euros et les éventuels frais bancaires sont à la charge de l'étudiant.

Remarque : la location d'une pièce de sa résidence principale est soumise à déclaration fiscale auprès des services concernés.





HOST FAMILIES

Stay with a host family in Chambéry, Le Bourget or Annecy for a few days or a few months

You are a foreign student at Université Savoie Mont Blanc.
Are you looking for a room in a host family during your stay?
Apply to the integration center at Université Savoie Mont Blanc!

Contact us:

integration.events@univ-smb.fr



What is the procedure to stay with a host family ?

Would you like to live in comfortable, clean, well-maintained accommodation in a safe area?

Please send your request by e-mail to integration.events@univ-smb.fr

Please note that the university's administrative services are closed from **July 24th to August 20th inclusive**. For the start of the 2025 academic year, a first contact with host families will be made on the 22nd of July, otherwise applications received after this date will be considered after August 20th.

Please indicate in your application:

- the town or area in which you would like to stay (Chambéry, Le Bourget du Lac, Annecy)
- the desired length of stay
- the preferred language for communication with the family

Rooms are allocated on a first-come, first-served basis.

What are the options for being hosted as an international student? ?

- Room only (without meals but with kitchen access)
- Half-board (breakfast and dinner 7/7)

Note: Payment for accommodation is made directly to the family. USMB is only involved in bringing students and families into contact.

There are very few host families, so if you have already obtained CROUS or other accommodation, we recommend that you keep it and do not apply for a host family.

Homestay rates 2025/26*

	Weekly rate	Monthly rate
Room only	80€	300€
Half-board	160€	600€

**Maximum rates are given as a guide only. Lower rates may be offered to students.*

Financial conditions:

- For stays of less than one month, rent is due in full before arrival;
- For stays of more than one month, first month's rent has to be paid in advance, then monthly rents will be paid at the beginning of the month;
- During the stay, if student is absent or goes on vacation, the rent remains due in full. However, meals not taken will be deducted (€10 per day);
- If the student withdraws 60 days before the scheduled arrival date, no fee will be charged;
- In case of withdrawal less than 60 days before the arrival date, the first month's rent remains due (300€) ;
- During the stay, the student and/or the family can terminate the accommodation agreement with one month's notice;
- Transfers must be made in euros, and any bank charges are the responsibility of the student.

Note: renting out a room in your main residence is subject to tax declaration to the relevant authorities.

